



Fiche de données de sécurité

Copyright, 2025, Compagnie 3M Tous droits réservés. La copie et/ou le chargement de cette information dans le but d'utiliser correctement les produits 3M est autorisé à condition que (1) l'information soit copiée dans sa totalité, sans aucun changement, sauf accord écrit préalable 3M, et (2) ni la copie, ni l'original ne soit revendu ou distribué autrement avec l'intention d'en tirer un quelconque profit.

Référence FDS: 18-8906-2
Date de révision: 12/11/2025

Numéro de version: 8.02
Annule et remplace la version du : 06/02/2025

La présente fiche de données de sécurité a été établie en conformité avec l'Ordonnance suisse sur les produits chimiques.

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / DU MELANGE ET DE LA SOCIETE / ENTREPRISE

1.1 Identification de la substance ou du mélange:

3M(TM)SCOTCH-WELD (TM) PRIMAIRE ADHESIF STRUCTURAL EW-5000 AS

Numéros d'identification de produit

87-2500-0102-8 87-6500-0503-3

7000058924 7100006374

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées:

- Utilisations identifiées:

Primaire d'adhésion structural

1.3. Détails du fournisseur de la fiche de données de sécurité

ADRESSE: 3M (Suisse) GmbH, Eggstrasse 91, 8803 Rüschlikon
Téléphone: 044 724 90 90
E-mail: innovation.ch@mmm.com
Site internet www.3m.com/ch

1.4 Numéro d'appel d'urgence:

Centre Suisse d'Information Toxicologique: 145

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange:

Règlement Européen CLP N° 1272/2008/CE

Les classifications santé et environnement de ce matériau ont été établies en utilisant la méthode de calcul, sauf si des données de tests sont disponibles ou si la forme physique affecte la classification. Les classifications fondées sur des données de tests ou sur la forme physique sont notées ci-dessous, le cas échéant.

CLASSIFICATION:

Corrosion / irritation cutanée, Catégorie 2 - H315

Lésions oculaires graves / irritation oculaire, catégorie 2 - H319

Sensibilisation de la peau, Catégorie 1 - Sens. pour la peau 1; H317

Toxicité pour la reproduction, Catégorie 1B - Repr. 1B; H360F

Dangereux pour l'environnement aquatique (chronique), Catégorie 2 - Aquat. Chr. 2; H411

Pour le texte intégral des phrases H, voir section 16.

2.2. Eléments de l'étiquette

Règlement Européen CLP N° 1272/2008/CE

MENTION D'AVERTISSEMENT:

DANGER.

Symboles :

SGH07 (Point d'exclamation)SGH08 (Danger pour la santé) |SGH09 (Environnement)

Pictogrammes



Ingrédients :

Ingrédient	Numéro CAS	EC No.	% par poids
Copolymère du Bisphénol A et de l'oxyde de diglycidyle.	25036-25-3		10 - 20
Oxyde de diglycidyle et d'un polymère phénol-formaldéhyde	28064-14-4		1 - 6
Copolymère du bisphénol A-épichlorhydrine-formaldéhyde	28906-96-9		1 - 5
Oxirane, dérivés mono[(c12-14-alkyloxy)méthyle]	68609-97-2	271-846-8	< 0,75

MENTIONS DE DANGER:

H315	Provoque une irritation cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H360F	Peut nuire à la fertilité.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

MENTIONS DE MISE EN GARDE

Prévention:

P201	Se procurer les instructions avant utilisation.
P273	Eviter le rejet dans l'environnement.
P280K	Porter des gants de protection et un équipement de protection respiratoire.

Intervention ::

P305 + P351 + P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P308 + P313	EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : consulter un médecin.
P333 + P313	En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

AUTRES INFORMATIONS:**Précaution - Extra:**

Réservé aux utilisateurs professionnels.

Contient 2% de composants dont la toxicité pour le milieu aquatique est inconnue.

Note sur l'étiquetage

H226 non appliqué sur la base des données de test.

2.3 .Autres dangers

Inconnu

Ce produit ne contient aucune substance considérée comme PBT ou vPvB.

3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS**3.1. Substances**

Ne s'applique pas.

3.2. Mélanges

Ingrédient	Identifiant(s)	%	Classification selon le règlement (CE) n ° 1272/2008 [CLP]
Eau	(N° CAS) 7732-18-5 (N° CE) 231-791-2	50 - 70	Substance non classée comme dangereuse
Copolymère du Bisphénol A et de l'oxyde de diglycidyle.	(N° CAS) 25036-25-3	10 - 20	Irr. de la peau 2, H315 Irr. des yeux 2, H319 Sens. cutanée 1, H317 Tox. aquatique chronique 2, H411
Oxyde de diglycidyle et d'un polymère phénol-formaldéhyde	(N° CAS) 28064-14-4	1 - 6	Sens. cutanée 1, H317 Tox. aquatique chronique 2, H411
Copolymère du bisphénol A-épichlorhydrine-formaldéhyde	(N° CAS) 28906-96-9	1 - 5	Irr. de la peau 2, H315 Irr. des yeux 2, H319 Sens. cutanée 1, H317
Acide triphosphorique, sel d'aluminium (1:1)	(N° CAS) 13939-25-8 (N° CE) 237-714-9	1 - 5	Irr. des yeux 2, H319
2-(Propyloxy)éthanol	(N° CAS) 2807-30-9 (N° CE) 220-548-6	1 - 5	Tox. aigüe 4, H312 Irr. des yeux 2, H319 Liq. Inflamm. 3, H226
N,N''-(4-méthyl-m-phénylène)bis[N',N'-diméthylurée]	(N° CAS) 17526-94-2 (N° CE) 241-523-6	1 - 5	Substance non classée comme dangereuse
Propan-2-ol	(N° CAS) 67-63-0 (N° CE) 200-661-7	1 - 5	Liq. inflam. 2, H225 Irr. des yeux 2, H319 STOT SE 3, H336
Acétone	(N° CAS) 67-64-1 (N° CE) 200-662-2	0,5 - 1,5	Liq. inflam. 2, H225 Irr. des yeux 2, H319 STOT SE 3, H336

			EUH066
Bis(orthophosphate) de trizinc	(N° CAS) 7779-90-0 (N° CE) 231-944-3	< 1	Aquatique aigüe 1, H400,M=10 Tox. aquatique chronique 1, H410,M=10
Oxirane, dérivés mono[(c12-14-alkyloxy)méthyle]	(N° CAS) 68609-97-2 (N° CE) 271-846-8	< 0,75	Irr. de la peau 2, H315 Sens. de la peau 1A, H317 Repr. 1B, H360F
Oxyde de zinc	(N° CAS) 1314-13-2 (N° CE) 215-222-5	< 0,1	Aquatique aigüe 1, H400,M=1 Tox. aquatique chronique 1, H410,M=1

Voir en section 16 pour le texte complet des phrases H de cette section.

Pour les informations relatives aux valeurs limites d'exposition des ingrédients ou au statut PBT ou vPvB, consulter les sections 8 et 12 de cette Fiche de Données de Sécurité.

4. PREMIERS SOINS

4.1. Description des premiers secours:

Inhalation:

Transporter la personne à l'air frais. En cas de malaise, consulter un médecin.

Contact avec la peau:

Laver immédiatement avec de l'eau et du savon. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser. Si les signes et les symptômes se développent, consulter un médecin.

Contact avec les yeux:

Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter un médecin.

En cas d'ingestion:

Rincer la bouche. En cas de malaise, consulter un médecin.

4.2. Symptômes et effets principaux, aigus et différés:

Les symptômes et effets les plus importants basés sur la classification CLP comprennent:

Irritation cutanée (rougeur localisée, gonflement, démangeaisons et sécheresse). Réaction cutanée allergique (rougeur, gonflement, cloques et démangeaisons). Irritation grave des yeux (rougeur importante, gonflement, douleur, larmoiement et troubles de la vision).

4.3. Indication des soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires:

Non applicable

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction:

En cas d'incendie: Utiliser un agent de lutte adapté pour les liquides et les matières inflammables tel qu'un agent chimique sec ou du dioxyde de carbone pour l'extinction.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange:

Les conteneurs exposés au feu peuvent accumuler une pression et exploser.

Décomposition dangereuse ou sous-produits

Substance

Condition

Aldéhydes
Monoxyde de carbone
Dioxyde de carbone
Chlorure d'hydrogène

Pendant la combustion.
Pendant la combustion.
Pendant la combustion.
Pendant la combustion.

5.3. Conseils aux pompiers:

L'eau n'est pas un moyen d'extinction efficace. Cependant, on peut l'utiliser pour éviter l'échauffement des récipients et surfaces exposés au feu et éviter les ruptures par explosion. Portez un vêtement de protection intégral comprenant : casque, système de protection respiratoire autonome avec adduction d'air créant une pression positive à l'intérieur du casque, tablier et pantalon et manches resserrées autour des bras et des jambes, masque facial et chasuble pour protéger la tête.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence:

Utiliser un équipement de protection individuelle en fonction des résultats d'une évaluation de l'exposition. Se reporter à la section 8 pour les recommandations relatives aux EPI. Si l'exposition prévue résultant d'un rejet accidentel dépasse les capacités de protection des EPI répertoriés à la section 8, ou est inconnue, sélectionner un EPI qui offre un niveau de protection approprié. Tenir compte des dangers physiques et chimiques du produit lors de cette opération. Des exemples d'ensembles d'EPI pour une intervention d'urgence pourraient inclure le port d'une tenue de protection en cas de rejet de matière inflammable ; le port de vêtements de protection chimique si la matière déversée est corrosive, sensibilisante, irritante cutanée importante ou peut être absorbée par la peau ; ou le port d'un respirateur à adduction d'air à pression positive pour les produits chimiques présentant des risques d'inhalation. Pour obtenir des informations sur les dangers physiques et pour la santé, se reporter aux sections 2 et 11 de la FDS. Évacuer la zone. Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. — Ne pas fumer. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Ventiler la zone. En cas de déversement important dans des zones confinées, apporter une ventilation mécanique pour disperser ou extraire les vapeurs selon les bonnes pratiques HSE. Attention! Un moteur peut être une source d'ignition et pourrait provoquer des gaz ou vapeurs inflammables, dans la zone de déversement, et brûler ou exploser.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement:

Eviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions. En cas de renversements importants, couvrir les évacuations et construire des digues pour éviter l'écoulement du produit dans les égouts ou les cours d'eau.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Contenir le renversement. Couvrir la zone de déversement avec une mousse extinctrice résistante aux solvants polaires. Couvrir avec un matériau absorbant inorganique. N'oubliez pas, ajouter un matériau absorbant ne supprime pas le danger physique, la santé ou le danger pour l'environnement. Ramasser en utilisant des outils anti-déflagrants. Mettre dans un récipient métallique. Nettoyer les résidus avec de l'eau. Fermer le récipient. Éliminer le produit collecté dès que possible conformément aux réglementations locales / régionales / nationales / internationales applicables

6.4. Références à d'autres sections:

Se référer à la section 8 et à la section 13 pour plus d'informations

7. Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:

Pour usage industriel/professionnel seulement. Pas pour la vente au consommateur ou l'utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. — Ne pas fumer. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosol. Eviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver soigneusement après manipulation. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Eviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions. Nettoyer les vêtements souillés avant réemploi. Éviter tout contact avec des agents oxydants (par exemple: Chlore, l'acide chromique, etc) Porter des chaussures anti-statiques ou correctement mises à la terre. Utiliser l'équipement de protection individuel requis (p.e. des gants, des masques de respiration,...) Pour diminuer le risque d'ignition, déterminer les classifications électriques applicables pour le procédé utilisant ce produit et

sélectionner un équipement de ventilation extractive locale spécifique pour éviter l'accumulation de vapeurs inflammables. Mise à la terre/liaison équipotentille du récipient et du matériel de réception si le produit a une volatilité telle qu'il puisse se former une atmosphère dangereuse.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités:

Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Stocker à l'écart de la chaleur. Stocker à l'écart des acides. Stocker à l'écart des bases fortes. Stocker à l'écart des agents oxydants. Stocker à l'écart des amines.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s):

Pour plus d'informations: voir section 7.1 et 7.2 pour des recommandations de manutention et de stockage. Voir section 8 pour les contrôles d'exposition et les recommandations de protection individuelle.

8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Valeurs limites d'exposition:

Limites d'exposition professionnelle

Si un composant est divulgué à l'article 3, mais n'apparaît pas dans le tableau ci-dessous, une limite d'exposition professionnelle n'est pas disponible pour le composant.

Ingrédient	Numéro CAS	Agence:	Type de limite	Informations complémentaires:
Oxyde de zinc	1314-13-2	VME Suisse	VLEP (fumée respirable)(8 heures) : 3 mg/m ³ ; VLC T (fumée respirable)(15 minutes) : 3 mg/m ³	
2-(Propyloxy)éthanol	2807-30-9	VME Suisse	VLEP (8 heures) 43 mg/m ³ (10 ppm); VLCT(15 min.): 86 mg/m ³ (20 ppm)	Foetotoxique Groupe C, risque de pénétration percutanée
Propan-2-ol	67-63-0	VME Suisse	VLEP (8 h):500 mg/m ³ (200 ppm); VLCT (15 min.):1000 mg/m ³ (400 ppm)	Foetotoxique Groupe C
Acétone	67-64-1	VME Suisse	VLEP (8 heures):1200 mg/m ³ (500 ppm);VLCT (15 minutes):2400 mg/m ³ (1000 ppm)	
Zinc et ses composés inorganiques, poussières alvéolaires	7779-90-0	VME Suisse	VLEP (poussières respirables)(8 heures):0.1 mg/m ³ ; VLEP (poussières inhalables)(8 heures):2 mg/m ³ ; VLCT (poussières respirables)(15 minutes):0.4 mg/m ³ ; VLCT (poussières inhalables)(15 minutes):4 mg/m ³	

VME Suisse : Valeurs limites d'exposition aux postes de travail.

VLEP

Valeurs limites de moyenne d'exposition

/

Valeurs limites biologiques

Ingrédient	Numéro CAS	Agence:	Paramètre	Milieu	Moment de prélèvement	Valeur	Mentions additionnelles
Propan-2-ol	67-63-0	Suisse VBT valeurs	Acétone	Sang	b	25 mg/l	

Propan-2-ol	67-63-0	Suisse VBT valeurs	Acétone	Urine	b	25 mg/l	
Acétone	67-64-1	Suisse VBT valeurs	Acétone	Urine	b	50 mg/l	

Suisse VBT valeurs : Suisse VBT valeurs (Valeurs biologiques tolérables lieu de travail par la SUVA)

b: fin de l'exposition, de la période de travail.

Niveaux dérivés sans effet (DNEL)

Ingrédient	Produit de dégradation	Population	Type d'exposition humaine	DNEL
Acétone		Employé	Cutané, exposition à long terme (8 heures), effets systémiques	186 mg/kg bw/d
Acétone		Employé	Inhalation, exposition à long terme (8 heures), effets systémiques	1 210 mg/m3
Acétone		Employé	Inhalation, exposition à court terme, effets locaux	2 420 mg/m3
Propan-2-ol		Employé	Cutané, exposition à long terme (8 heures), effets systémiques	888 mg/kg bw/d
Propan-2-ol		Employé	Inhalation, exposition à long terme (8 heures), effets systémiques	500 mg/m3

Concentrations prévisibles sans effet (PNEC)

Ingrédient	Produit de dégradation	Compartiment	PNEC
Acétone		Sol agricole	29,5 mg/kg d.w.
Acétone		Eau	10,6 mg/l
Acétone		Sédiments de l'eau	30,4 mg/kg d.w.
Acétone		Rejets intermittants dans l'eau	21 mg/l
Acétone		Eau de mer	1,06 mg/l
Acétone		Sédiments de l'eau de mer	3,04 mg/kg d.w.
Acétone		Usine de traitement des eaux d'égout	100 mg/l
Propan-2-ol		Sol agricole	28 mg/kg d.w.
Propan-2-ol		Concentration dans les poissons marins pour empoisonnement secondaire	160 mg/kg w.w.
Propan-2-ol		Eau	140,9 mg/l
Propan-2-ol		Sédiments de l'eau	552 mg/kg d.w.
Propan-2-ol		Rejets intermittants dans l'eau	140,9 mg/l
Propan-2-ol		Eau de mer	140,9 mg/l
Propan-2-ol		Sédiments de l'eau de mer	552 mg/kg d.w.
Propan-2-ol		Usine de traitement des eaux d'égout	2 251 mg/l

8.2. Contrôles de l'exposition:

8.2.1. Contrôles techniques appropriés

Les enceintes de polymérisation doivent être munies de ventilation extractive vers l'extérieur, ou vers un équipement adapté pour le contrôle des émissions. Utiliser une ventilation générale et/ou une ventilation extractive locale pour maintenir les expositions à l'air en dessous des valeurs limites d'exposition et/ou contrôler la poussière / fumées /gaz / brouillards / vapeurs

/ aérosols. Si la ventilation n'est pas appropriée, utiliser une protection respiratoire. Utiliser un équipement de ventilation anti-explosion.

8.2.2. Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle (EPI)

Protection des yeux/du visage:

Sur la base des résultats d'évaluation de l'exposition, sélectionner et utiliser une protection des yeux / du visage pour éviter tout contact. La protection des yeux / du visage suivante est recommandée:

Ecran total.

Lunettes de protection ouvertes.

Normes applicables / Standards

Utiliser une protection des yeux et du visage conforme à la norme EN 166

Protection de la peau/la main

Sur la base des résultats d'évaluation de l'exposition, sélectionner et utiliser des gants et/ou des habits de protection pour éviter le contact avec la peau. Consulter le fabricant de gants et/ou d'habits de protection pour sélectionner les matériaux appropriés. Les gants en nitrile peuvent être portés par-dessus des gants de polymère stratifié pour améliorer la dextérité. Des gants constitués du/des matériaux suivants sont recommandés:

Matériel	Epaisseur (mm)	Temps de pénétration
Polymère laminé	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles

Normes applicables / Standards

Utiliser des gants testés conformément à l'EN 374.

Si ce produit est utilisé d'une manière qui présente un potentiel d'exposition plus élevé (par exemple, pulvérisation, risque élevé d'éclaboussures, etc.), l'utilisation d'un tablier de protection peut être nécessaire. Voir le(s) matériau(x) de gants recommandé(s) pour déterminer le tablier approprié.

Protection respiratoire:

Une évaluation de l'exposition peut être nécessaire de décider si un appareil respiratoire est nécessaire. Si un appareil respiratoire est nécessaire, utiliser des masques dans le cadre d'un programme de protection respiratoire complet. Basé sur les résultats de l'évaluation de l'exposition, sélectionnez un des types de respirateur suivants afin de réduire l'exposition par inhalation:

Demi-masque respiratoire ou masque complet pour des vapeurs organiques et particules

Pour des questions concernant une utilisation spécifique, consulter le fabricant de votre appareil respiratoire.

Normes applicables / Standards

Utiliser un appareil respiratoire conforme à la norme EN 140 ou EN 136: Filtres types A & P

8.2.3 Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Non applicable.

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles:

Etat physique:	Liquide
Couleur	Jaune-vert
Odeur	Légère de solvant
Valeur de seuil d'odeur	<i>Pas de données de tests disponibles.</i>

Point de fusion / point de congélation	<i>Pas de données de tests disponibles.</i>
Point/intervalle d'ébullition:	100 °C [@ 101 325 Pa]
Inflammabilité	Liquide inflammable: Cat. 3
Limites d'inflammabilité (LEL)	1,5 % [@ 20 °C]
Limites d'inflammabilité (UEL)	12,7 % [@ 20 °C]
Point d'éclair:	42,5 °C [<i>Méthode de test: Coupe fermée</i>]
Température d'inflammation spontanée	<i>Non applicable.</i>
Température de décomposition	<i>Pas de données de tests disponibles.</i>
pH	< 7
Viscosité cinématique	<i>Pas de données de tests disponibles.</i>
Hydrosolubilité	Totale
Solubilité (non-eau)	<i>Pas de données de tests disponibles.</i>
Coefficient de partage n-octanol / eau	<i>Pas de données de tests disponibles.</i>
Pression de vapeur	1 999,8 Pa [@ 20 °C]
Densité	1,04 - 1,09 g/ml [@ 20 °C]
Densité relative	1,06 [@ 20 °C] [<i>Réf. Standard :Eau = 1</i>]
Densité de vapeur relative	<i>Pas de données de tests disponibles.</i>
Caractéristiques des particules	<i>Non applicable.</i>

9.2. Autres informations:

9.2.2 Autres caractéristiques de sécurité

Composés Organiques Volatils

90 - 94 g/l

Taux d'évaporation:

1 [*Réf. Standard :Eau = 1*]

Combustibilité soutenue

N'entretient pas la combustion [*Méthode de test: ASTM D4206*]

10. STABILITE ET REACTIVITE

10.1 Réactivité:

Ce produit est considéré comme non réactif dans des conditions normales d'utilisation.

10.2 Stabilité chimique:

Stable.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses:

Une polymérisation dangereuse ne se produira pas.

10.4. Conditions à éviter:

Chaleur.

10.5 Matériaux à éviter:

Amines

Acides forts

Bases fortes

Agents oxydants forts.

10.6. Produits de décomposition dangereux:

Substance

Condition

Non applicable

Regarder section 5.2 pour les produits de décomposition pendant la combustion

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Les informations ci-dessous peuvent ne pas être en accord avec la classification européenne du produit en section 2 et/ou la classification des ingrédients en section 3 si une classification pour des ingrédients spécifiques est prescrite par une autorité compétente. De plus, les déclarations et données indiquées en section 11 sont fondées sur les règles de calcul du SGH des nation unies et les classifications qui en dérivent à partir des évaluations des risques internes.

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n ° 1272/2008

Les signes et symptômes d'exposition

Sur la base de données de tests et/ou d'informations sur les composants, ce produit peut provoquer les effets suivants sur la santé:

Inhalation:

Irritation de l'appareil respiratoire : les signes et symptômes peuvent inclure toux, écoulement nasal, maux de tête, éternuements, douleur nasale et maux de gorge.

Contact avec la peau:

Légère irritation cutanée: Signes / symptômes peuvent inclure une rougeur locale, un gonflement, des démangeaisons et la sécheresse. Sensibilisation de contact (autre que photosensibilisation) : les symptômes peuvent inclure rougeurs, enflures, cloques et démangeaisons.

Contact avec les yeux:

Irritation oculaire grave: les symptômes peuvent inclure rougeurs, gonflements, douleurs, larmes, opacité cornéenne, diminution de la vision avec risque d'altération permanente.

Ingestion:

Irritation gastro-intestinale : les signes et symptômes peuvent inclure douleur abdominale, troubles de l'estomac, nausées, vomissements et diarrhée. Peut provoquer des effets additionnels sur la santé (voir ci-dessous).

Autres effets de santé:

Toxicité pour la reproduction / le développement

Contient un produit chimique ou des produits chimiques qui peuvent causer des malformations congénitales ou d'autres anomalies de la reproduction.

Données toxicologiques

Si un composant est listé en section 3 mais n'apparaît pas dans une table ci-dessous, soit aucune donnée n'est disponible pour ce danger, soit les données ne sont pas suffisantes pour établir une classification.

Toxicité aiguë

Nom	Route	Organismes	Valeur
Produit	Cutané		Pas de données disponibles. Calculé.5 000 mg/kg
Produit	Inhalation - Vapeur(4 h)		Pas de données disponibles. Calculé.50 mg/l
Produit	Ingestion		Pas de données disponibles. Calculé.5 000 mg/kg
Copolymère du Bisphénol A et de l'oxyde de diglycidyle.	Cutané	Rat	LD50 > 1 600 mg/kg
Copolymère du Bisphénol A et de l'oxyde de diglycidyle.	Ingestion	Rat	LD50 > 1 000 mg/kg
Oxyde de diglycidyle et d'un polymère phénol-formaldéhyde	Cutané	Lapin	LD50 > 6 000 mg/kg
Oxyde de diglycidyle et d'un polymère phénol-formaldéhyde	Inhalation - Poussières/ Brouillards (4 heures)	Rat	LC50 > 1,7 mg/l

3M(TM)SCOTCH-WELD (TM) PRIMAIRE ADHESIF STRUCTURAL EW-5000 AS

Oxyde de diglycidyle et d'un polymère phénol-formaldéhyde	Ingestion	Rat	LD50 > 4 000 mg/kg
Propan-2-ol	Cutané	Lapin	LD50 12 870 mg/kg
Propan-2-ol	Inhalation - Vapeur (4 heures)	Rat	LC50 72,6 mg/l
Propan-2-ol	Ingestion	Rat	LD50 4 710 mg/kg
2-(Propyloxy)éthanol	Cutané	Lapin	LD50 1 337 mg/kg
2-(Propyloxy)éthanol	Inhalation - Vapeur (4 heures)	Rat	LC50 > 11,1 mg/l
2-(Propyloxy)éthanol	Ingestion	Rat	LD50 3 089 mg/kg
Acide triphosphorique, sel d'aluminium (1:1)	Inhalation - Poussières/ Brouillards (4 heures)	Rat	LC50 > 3,46 mg/l
Acide triphosphorique, sel d'aluminium (1:1)	Ingestion	Rat	LD50 > 2 000 mg/kg
Acide triphosphorique, sel d'aluminium (1:1)	Cutané	Risques pour la santé similaires	LD50 Estimé pour être > 5 000 mg/kg
N,N''-(4-méthyl-m-phénylène)bis[N',N'-diméthylurée]	Cutané	Rat	LD50 > 2 000 mg/kg
N,N''-(4-méthyl-m-phénylène)bis[N',N'-diméthylurée]	Ingestion	Rat	LD50 > 2 000 mg/kg
Copolymère du bisphénol A-épichlorhydrine-formaldéhyde	Cutané	Rat	LD50 > 2 000 mg/kg
Copolymère du bisphénol A-épichlorhydrine-formaldéhyde	Ingestion	Rat	LD50 > 2 000 mg/kg
Acétone	Cutané	Lapin	LD50 > 15 688 mg/kg
Acétone	Inhalation - Vapeur (4 heures)	Rat	LC50 76 mg/l
Acétone	Ingestion	Rat	LD50 5 800 mg/kg
Bis(orthophosphate) de trizinc	Cutané		LD50 Estimé pour être > 5 000 mg/kg
Bis(orthophosphate) de trizinc	Ingestion	Rat	LD50 > 5 000 mg/kg
Oxirane, dérivés mono[(c12-14-alkyloxy)méthyle]	Cutané	Lapin	LD50 > 4 000 mg/kg
Oxirane, dérivés mono[(c12-14-alkyloxy)méthyle]	Ingestion	Rat	LD50 > 2 000 mg/kg
Oxyde de zinc	Cutané		LD50 Estimé pour être > 5 000 mg/kg
Oxyde de zinc	Inhalation - Poussières/ Brouillards (4 heures)	Rat	LC50 > 5,7 mg/l
Oxyde de zinc	Ingestion	Rat	LD50 > 5 000 mg/kg

TAE = Toxicité Aigüe Estimée

Corrosion / irritation cutanée

Nom	Organismes	Valeur
Copolymère du Bisphénol A et de l'oxyde de diglycidyle.	Lapin	Moyennement irritant
Oxyde de diglycidyle et d'un polymère phénol-formaldéhyde	Lapin	Irritation minimale.
Propan-2-ol	Multipl es espèces animales.	Aucune irritation significative
2-(Propyloxy)éthanol	Cochon d'Inde	Irritation minimale.
Acide triphosphorique, sel d'aluminium (1:1)	Données in Vitro	Aucune irritation significative
N,N''-(4-méthyl-m-phénylène)bis[N',N'-diméthylurée]	Lapin	Aucune irritation significative
Copolymère du bisphénol A-épichlorhydrine-formaldéhyde	Jugement professionnel	Irritant
Acétone	Souris	Irritation minimale.
Oxirane, dérivés mono[(c12-14-alkyloxy)méthyle]	Lapin	Moyennement irritant
Oxyde de zinc	Homme et animal	Aucune irritation significative

Lésions oculaires graves / irritation oculaire

Nom	Organismes	Valeur
Copolymère du Bisphénol A et de l'oxyde de diglycidyle.	Lapin	Irritant modéré
Oxyde de diglycidyle et d'un polymère phénol-formaldéhyde	Lapin	Moyennement irritant
Propan-2-ol	Lapin	Irritant sévère
2-(Propyloxy)éthanol	Lapin	Irritant sévère
Acide triphosphorique, sel d'aluminium (1:1)	Lapin	Irritant sévère
N,N''-(4-méthyl-m-phénylène)bis[N',N'-diméthylurée]	Lapin	Aucune irritation significative
Copolymère du bisphénol A-épichlorhydrine-formaldéhyde	Jugement professionnel	Irritant sévère
Acétone	Lapin	Irritant sévère
Oxirane, dérivés mono[(c12-14-alkyloxy)méthyle]	Lapin	Aucune irritation significative
Oxyde de zinc	Lapin	Moyennement irritant

Sensibilisation de la peau

Nom	Organismes	Valeur
Copolymère du Bisphénol A et de l'oxyde de diglycidyle.	Homme et animal	Sensibilisant
Oxyde de diglycidyle et d'un polymère phénol-formaldéhyde	Homme et animal	Sensibilisant
Propan-2-ol	Cochon d'Inde	Non-classifié
2-(Propyloxy)éthanol	Cochon d'Inde	Non-classifié
Copolymère du bisphénol A-épichlorhydrine-formaldéhyde	Jugement professionnel	Sensibilisant
Oxirane, dérivés mono[(c12-14-alkyloxy)méthyle]	Cochon d'Inde	Sensibilisant
Oxyde de zinc	Cochon d'Inde	Non-classifié

Sensibilisation des voies respiratoires

Nom	Organismes	Valeur
Copolymère du Bisphénol A et de l'oxyde de diglycidyle.	Humain	Non-classifié

Mutagenicité cellules germinales

Nom	Route	Valeur
Copolymère du Bisphénol A et de l'oxyde de diglycidyle.	In vivo	Non mutagène
Copolymère du Bisphénol A et de l'oxyde de diglycidyle.	In vitro	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.
Oxyde de diglycidyle et d'un polymère phénol-formaldéhyde	In vitro	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.
Propan-2-ol	In vitro	Non mutagène
Propan-2-ol	In vivo	Non mutagène
2-(Propyloxy)éthanol	In vitro	Non mutagène
Acide triphosphorique, sel d'aluminium (1:1)	In vivo	Non mutagène
Acide triphosphorique, sel d'aluminium (1:1)	In vitro	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.
Acétone	In vivo	Non mutagène
Acétone	In vitro	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.
Oxirane, dérivés mono[(c12-14-alkyloxy)méthyle]	In vivo	Non mutagène
Oxirane, dérivés mono[(c12-14-alkyloxy)méthyle]	In vitro	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une

		classification.
Oxyde de zinc	In vitro	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.
Oxyde de zinc	In vivo	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.

Cancérogénicité

Nom	Route	Organismes	Valeur
Copolymère du Bisphénol A et de l'oxyde de diglycidyle.	Cutané	Souris	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.
Propan-2-ol	Inhalation	Rat	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.
Acétone	Non spécifié	Multiples espèces animales.	Non-cancérogène

Toxicité pour la reproduction

Effets sur la reproduction et / ou sur le développement

Nom	Route	Valeur	Organismes	Test résultat	Durée d'exposition
Copolymère du Bisphénol A et de l'oxyde de diglycidyle.	Ingestion	Non classifié pour les effets sur la fertilité féminine	Rat	NOAEL 750 mg/kg/jour	2 génération
Copolymère du Bisphénol A et de l'oxyde de diglycidyle.	Ingestion	Non classifié pour les effets sur la fertilité masculine	Rat	NOAEL 750 mg/kg/jour	2 génération
Copolymère du Bisphénol A et de l'oxyde de diglycidyle.	Cutané	Non classifié pour les effets sur le développement	Lapin	NOAEL 300 mg/kg/jour	Pendant l'organogénèse
Copolymère du Bisphénol A et de l'oxyde de diglycidyle.	Ingestion	Non classifié pour les effets sur le développement	Rat	NOAEL 750 mg/kg/jour	2 génération
Propan-2-ol	Ingestion	Non classifié pour les effets sur la fertilité féminine	Rat	NOAEL 1 000 mg/kg/jour	2 génération
Propan-2-ol	Ingestion	Non classifié pour les effets sur la fertilité masculine	Rat	NOAEL 500 mg/kg/jour	2 génération
Propan-2-ol	Ingestion	Non classifié pour les effets sur le développement	Rat	NOAEL 400 mg/kg/jour	Pendant l'organogénèse
Propan-2-ol	Inhalation	Non classifié pour les effets sur le développement	Rat	LOAEL 9 mg/l	Pendant la grossesse
2-(Propyloxy)éthanol	Inhalation	Non classifié pour les effets sur le développement	Rat	NOAEL 1,7 mg/l	Pendant l'organogénèse
Acide triphosphorique, sel d'aluminium (1:1)	Ingestion	Non classifié pour les effets sur la fertilité féminine	Rat	NOAEL 1 000 mg/kg/jour	Avant l'accouplement - Lactation
Acide triphosphorique, sel d'aluminium (1:1)	Ingestion	Non classifié pour les effets sur la fertilité masculine	Rat	NOAEL 1 000 mg/kg/jour	46 jours
Acide triphosphorique, sel d'aluminium (1:1)	Ingestion	Non classifié pour les effets sur le développement	Rat	NOAEL 1 000 mg/kg/jour	Avant l'accouplement - Lactation
Acétone	Ingestion	Non classifié pour les effets sur la fertilité masculine	Rat	NOAEL 1 700 mg/kg/jour	13 semaines
Acétone	Inhalation	Non classifié pour les effets sur le développement	Rat	NOAEL 5,2 mg/l	Pendant l'organogénèse
Oxirane, dérivés mono[(c12-14-alkyloxy)méthyle]	Ingestion	Non classifié pour les effets sur la fertilité masculine	Rat	NOAEL 150 mg/kg/jour	2 génération
Oxirane, dérivés mono[(c12-14-	Cutané	Non classifié pour les effets sur le	Rat	NOAEL 200	Pendant

alkyloxy)méthyle]		développement		mg/kg/jour	l'organogénèse
Oxirane, dérivés mono[(c12-14-alkyloxy)méthyle]	Ingestion	Non classifié pour les effets sur le développement	Lapin	NOAEL 375 mg/kg/jour	Pendant la grossesse
Oxirane, dérivés mono[(c12-14-alkyloxy)méthyle]	Ingestion	Toxique pour la reproduction des femelles	Rat	NOAEL 10 mg/kg/jour	2 génération
Oxyde de zinc	Ingestion	Non classifié pour les effets sur la fertilité et/ou le développement	Multiples espèces animales.	NOAEL 125 mg/kg/jour	avant l'accouplement et pendant la gestation

Organe(s) cible(s)

Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique

Nom	Route	Organe(s) cible(s)	Valeur	Organismes	Test résultat	Durée d'exposition
Propan-2-ol	Inhalation	Dépression du système nerveux central	Peut provoquer somnolence ou vertiges	Humain	NOAEL Non disponible	
Propan-2-ol	Inhalation	Irritation des voies respiratoires	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.	Humain	NOAEL Non disponible	
Propan-2-ol	Inhalation	Système auditif	Non-classifié	Cochon d'Inde	NOAEL 13,4 mg/l	24 heures
Propan-2-ol	Ingestion	Dépression du système nerveux central	Peut provoquer somnolence ou vertiges	Humain	NOAEL Non disponible	empoisonnement et / ou abus
2-(Propyloxy)éthanol	Inhalation	Irritation des voies respiratoires	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.	Risques pour la santé similaires	NOAEL Non disponible	
Acide triphosphorique, sel d'aluminium (1:1)	Inhalation	Irritation des voies respiratoires	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.	Risques pour la santé similaires	NOAEL Non disponible	
Copolymère du bisphénol A-épichlorhydrine-formaldéhyde	Inhalation	Irritation des voies respiratoires	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.	Jugement professionnel	NOAEL Pas disponible	
Acétone	Inhalation	Dépression du système nerveux central	Peut provoquer somnolence ou vertiges	Humain	NOAEL Non disponible	
Acétone	Inhalation	Irritation des voies respiratoires	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.	Humain	NOAEL Non disponible	
Acétone	Inhalation	système immunitaire	Non-classifié	Humain	NOAEL 1,19 mg/l	6 heures
Acétone	Inhalation	Foie	Non-classifié	Cochon d'Inde	NOAEL Non disponible	
Acétone	Ingestion	Dépression du système nerveux central	Peut provoquer somnolence ou vertiges	Humain	NOAEL Non disponible	empoisonnement et / ou abus
Oxirane, dérivés mono[(c12-14-alkyloxy)méthyle]	Inhalation	Irritation des voies respiratoires	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.	Risques pour la santé similaires	NOAEL Non disponible	

Toxicité pour certains organes cibles - exposition répétée

Nom	Route	Organe(s) cible(s)	Valeur	Organismes	Test résultat	Durée d'exposition
Copolymère du Bisphénol	Cutané	Foie	Non-classifié	Rat	NOAEL	2 années

A et de l'oxyde de diglycidyle.					1 000 mg/kg/jour	
Copolymère du Bisphénol A et de l'oxyde de diglycidyle.	Cutané	Système nerveux	Non-classifié	Rat	NOAEL 1 000 mg/kg/jour	13 semaines
Copolymère du Bisphénol A et de l'oxyde de diglycidyle.	Ingestion	Système auditif Coeur Système endocrine système hématopoïétique Foie des yeux Rénale et / ou de la vessie	Non-classifié	Rat	NOAEL 1 000 mg/kg/jour	28 jours
Propan-2-ol	Inhalation	Rénale et / ou de la vessie	Non-classifié	Rat	NOAEL 12,3 mg/l	24 Mois
Propan-2-ol	Inhalation	Système nerveux	Non-classifié	Rat	NOAEL 12 mg/l	13 semaines
Propan-2-ol	Ingestion	Rénale et / ou de la vessie	Non-classifié	Rat	NOAEL 400 mg/kg/jour	12 semaines
2-(Propyloxy)éthanol	Inhalation	Coeur Rénale et / ou de la vessie	Non-classifié	Rat	NOAEL 1,7 mg/l	14 semaines
2-(Propyloxy)éthanol	Inhalation	système hématopoïétique	Non-classifié	Rat	NOAEL 0,4 mg/l	14 semaines
2-(Propyloxy)éthanol	Inhalation	Système endocrine Foie système immunitaire Système nerveux des yeux	Non-classifié	Rat	NOAEL 1,7 mg/l	14 semaines
2-(Propyloxy)éthanol	Ingestion	Rénale et / ou de la vessie	Non-classifié	Rat	NOAEL 780 mg/kg/jour	6 semaines
2-(Propyloxy)éthanol	Ingestion	tractus gastro-intestinal	Non-classifié	Rat	NOAEL 390 mg/kg/jour	6 semaines
2-(Propyloxy)éthanol	Ingestion	système hématopoïétique	Non-classifié	Rat	NOAEL 195 mg/kg/jour	6 semaines
2-(Propyloxy)éthanol	Ingestion	Coeur Foie Système endocrine système immunitaire Système nerveux des yeux Système respiratoire	Non-classifié	Rat	NOAEL 1 560 mg/kg/jour	6 semaines
Acide triphosphorique, sel d'aluminium (1:1)	Ingestion	Coeur la peau Système endocrine os, dents, ongles et / ou les cheveux système hématopoïétique Foie système immunitaire muscles Système nerveux des yeux Rénale et / ou de la vessie Système respiratoire système vasculaire	Non-classifié	Rat	NOAEL 1 000 mg/kg/jour	46 jours
Acétone	Cutané	des yeux	Non-classifié	Cochon d'Inde	NOAEL Non disponible	3 semaines
Acétone	Inhalation	système hématopoïétique	Non-classifié	Humain	NOAEL 3 mg/l	6 semaines
Acétone	Inhalation	système immunitaire	Non-classifié	Humain	NOAEL 1,19 mg/l	6 jours
Acétone	Inhalation	Rénale et / ou de la vessie	Non-classifié	Cochon d'Inde	NOAEL 119 mg/l	Pas disponible
Acétone	Inhalation	Coeur Foie	Non-classifié	Rat	NOAEL 45 mg/l	8 semaines
Acétone	Ingestion	Rénale et / ou de la vessie	Non-classifié	Rat	NOAEL 900 mg/kg/jour	13 semaines
Acétone	Ingestion	Coeur	Non-classifié	Rat	NOAEL 2 500	13 semaines

					mg/kg/jour	
Acétone	Ingestion	système hématopoïétique	Non-classifié	Rat	NOAEL 200 mg/kg/jour	13 semaines
Acétone	Ingestion	Foie	Non-classifié	Souris	NOAEL 3 896 mg/kg/jour	14 jours
Acétone	Ingestion	des yeux	Non-classifié	Rat	NOAEL 3 400 mg/kg/jour	13 semaines
Acétone	Ingestion	Système respiratoire	Non-classifié	Rat	NOAEL 2 500 mg/kg/jour	13 semaines
Acétone	Ingestion	muscles	Non-classifié	Rat	NOAEL 2 500 mg/kg	13 semaines
Acétone	Ingestion	la peau os, dents, ongles et / ou les cheveux	Non-classifié	Souris	NOAEL 11 298 mg/kg/jour	13 semaines
Oxirane, dérivés mono[(c12-14-alkyloxy)méthyle]	Cutané	Système nerveux Système respiratoire	Non-classifié	Rat	NOAEL 100 mg/kg/jour	14 semaines
Oxirane, dérivés mono[(c12-14-alkyloxy)méthyle]	Cutané	sang Foie des yeux Rénale et / ou de la vessie	Non-classifié	Rat	NOAEL 100 mg/kg/jour	13 semaines
Oxirane, dérivés mono[(c12-14-alkyloxy)méthyle]	Ingestion	système immunitaire	Non-classifié	Rat	NOAEL 750 mg/kg/jour	13 semaines
Oxirane, dérivés mono[(c12-14-alkyloxy)méthyle]	Ingestion	tractus gastro-intestinal	Non-classifié	Rat	NOAEL 100 mg/kg/jour	13 semaines
Oxirane, dérivés mono[(c12-14-alkyloxy)méthyle]	Ingestion	système hématopoïétique Système nerveux des yeux	Non-classifié	Rat	NOAEL 750 mg/kg/jour	13 semaines
Oxyde de zinc	Ingestion	Système nerveux	Non-classifié	Rat	NOAEL 600 mg/kg/jour	10 jours
Oxyde de zinc	Ingestion	Système endocrine système hématopoïétique Rénale et / ou de la vessie	Non-classifié	Autres	NOAEL 500 mg/kg/jour	6 Mois

Danger par aspiration

Pour le composant/les composants, soit aucune donnée n'est disponible pour ce danger, soit les données ne sont pas suffisantes pour établir une classification.

Contacter l'adresse ou le numéro de téléphone indiqué sur la première page de la FDS pour informations toxicologiques sur cette matière et / ou de ses composants.

11.2. Informations sur d'autres dangers

Ce produit ne contient aucune substance considérée comme un perturbateur endocrinien pour la santé humaine.

Section 12 : Informations écologiques

Il est possible que les informations suivantes ne correspondent pas à la classification de documents de l'UE en section 2 et / ou les classifications de certains ingrédients en section 3 si les classifications de certains ingrédients sont attribuées par une autorité compétente. En outre, les données en section 12 sont fondées sur les règles de classification selon SGH UN et selon les classifications dérivées d'avis 3M.

12.1 Toxicité:

Aucun test sur le produit disponible

Matériel	N° CAS	Organisme	Type	Exposition	Test point final	Test résultat
Copolymère du Bisphénol A et de l'oxyde de diglycidyle.	25036-25-3	Algues vertes	Estimé	72 heures	EC50	>11 mg/l
Copolymère du Bisphénol A et de l'oxyde de diglycidyle.	25036-25-3	Truite arc-en-ciel	Estimé	96 heures	LC50	2 mg/l
Copolymère du Bisphénol A et de l'oxyde de diglycidyle.	25036-25-3	Puce d'eau	Estimé	48 heures	EC50	1,8 mg/l
Copolymère du Bisphénol A et de l'oxyde de diglycidyle.	25036-25-3	Algues vertes	Estimé	72 heures	NOEC	4,2 mg/l
Copolymère du Bisphénol A et de l'oxyde de diglycidyle.	25036-25-3	Puce d'eau	Estimé	21 jours	NOEC	0,3 mg/l
Oxyde de diglycidyle et d'un polymère phénol-formaldéhyde	28064-14-4	Algues vertes	Composant analogue	72 heures	EbC50	1,8 mg/l
Oxyde de diglycidyle et d'un polymère phénol-formaldéhyde	28064-14-4	Truite arc-en-ciel	Composant analogue	96 heures	LC50	2 mg/l
Oxyde de diglycidyle et d'un polymère phénol-formaldéhyde	28064-14-4	Puce d'eau	Composant analogue	48 heures	EC50	1,6 mg/l
Oxyde de diglycidyle et d'un polymère phénol-formaldéhyde	28064-14-4	Puce d'eau	Composant analogue	21 jours	NOEC	0,3 mg/l
Oxyde de diglycidyle et d'un polymère phénol-formaldéhyde	28064-14-4	Boue activée	Composant analogue	3 heures	IC50	>100 mg/l
N,N"-(4-méthyl-m-phénylène)bis[N',N'-diméthylurée]	17526-94-2	Boue activée	Expérimental	3 heures	EC50	>1 000 mg/l
N,N"-(4-méthyl-m-phénylène)bis[N',N'-diméthylurée]	17526-94-2	Carpe commune	Expérimental	96 heures	LC50	>100 mg/l
N,N"-(4-méthyl-m-phénylène)bis[N',N'-diméthylurée]	17526-94-2	Algues vertes	Expérimental	72 heures	ErC50	>100 mg/l
N,N"-(4-méthyl-m-phénylène)bis[N',N'-diméthylurée]	17526-94-2	Puce d'eau	Expérimental	48 heures	EC50	>100 mg/l
N,N"-(4-méthyl-m-phénylène)bis[N',N'-diméthylurée]	17526-94-2	Algues vertes	Expérimental	72 heures	NOEC	100 mg/l
Copolymère du bisphénol A-épichlorhydrine-formaldéhyde	28906-96-9	N/A	Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification	N/A	N/A	N/A
2-(Propyloxy)éthanol	2807-30-9	Huître	Estimé	96 heures	LC50	89,4 mg/l
2-(Propyloxy)éthanol	2807-30-9	Boue activée	Expérimental	16 heures	IC50	>1 000 mg/l
2-(Propyloxy)éthanol	2807-30-9	Vairon de Fathead	Expérimental	96 heures	LC50	>5 000 mg/l
2-(Propyloxy)éthanol	2807-30-9	Algues vertes	Expérimental	72 heures	EC50	>100 mg/l
2-(Propyloxy)éthanol	2807-30-9	Puce d'eau	Expérimental	48 heures	EC50	>5 000 mg/l
2-(Propyloxy)éthanol	2807-30-9	Algues vertes	Expérimental	72 heures	NOEC	100 mg/l
Propan-2-ol	67-63-0	Bactéries	Expérimental	16 heures	LOEC	1 050 mg/l
Propan-2-ol	67-63-0	Algues vertes	Expérimental	72 heures	EC50	>1 000 mg/l

3M(TM)SCOTCH-WELD (TM) PRIMAIRE ADHESIF STRUCTURAL EW-5000 AS

Propan-2-ol	67-63-0	Invertébré	Expérimental	24 heures	LC50	>10 000 mg/l
Propan-2-ol	67-63-0	Medaka	Expérimental	96 heures	LC50	>100 mg/l
Propan-2-ol	67-63-0	Puce d'eau	Expérimental	48 heures	EC50	>1 000 mg/l
Propan-2-ol	67-63-0	Algues vertes	Expérimental	72 heures	NOEC	1 000 mg/l
Propan-2-ol	67-63-0	Puce d'eau	Expérimental	21 jours	NOEC	100 mg/l
Acide triphosphorique, sel d'aluminium (1:1)	13939-25-8	Algues vertes	Composant analogue	72 heures	Aucune observation de toxicité à la limite de la solubilité dans l'eau	>100 mg/l
Acide triphosphorique, sel d'aluminium (1:1)	13939-25-8	Puce d'eau	Composant analogue	48 heures	Aucune observation de toxicité à la limite de la solubilité dans l'eau	>100 mg/l
Acide triphosphorique, sel d'aluminium (1:1)	13939-25-8	Medaka	Expérimental	96 heures	Aucune observation de toxicité à la limite de la solubilité dans l'eau	>100 mg/l
Acide triphosphorique, sel d'aluminium (1:1)	13939-25-8	Algues vertes	Composant analogue	72 heures	Aucune observation de toxicité à la limite de la solubilité dans l'eau	>100 mg/l
Acide triphosphorique, sel d'aluminium (1:1)	13939-25-8	Puce d'eau	Composant analogue	21 jours	NOEC	1,5 mg/l
Acide triphosphorique, sel d'aluminium (1:1)	13939-25-8	Boue activée	Composant analogue	3 heures	EC50	>1 000 mg/l
Acétone	67-64-1	Algues ou autres plantes aquatiques	Expérimental	96 heures	EC50	11 493 mg/l
Acétone	67-64-1	Invertébré	Expérimental	24 heures	LC50	2 100 mg/l
Acétone	67-64-1	Truite arc-en-ciel	Expérimental	96 heures	LC50	5 540 mg/l
Acétone	67-64-1	Puce d'eau	Expérimental	21 jours	NOEC	1 000 mg/l
Acétone	67-64-1	Bactéries	Expérimental	16 heures	NOEC	1 700 mg/l
Acétone	67-64-1	Ver rouge	Expérimental	48 heures	LC50	>100
Bis(orthophosphate) de trizinc	7779-90-0	Boue activée	Estimé	3 heures	EC50	10 mg/l
Bis(orthophosphate) de trizinc	7779-90-0	Algues vertes	Estimé	72 heures	EC50	0,083 mg/l
Bis(orthophosphate) de trizinc	7779-90-0	Invertébré	Estimé	48 heures	EC50	0,08 mg/l
Bis(orthophosphate) de trizinc	7779-90-0	Truite arc-en-ciel	Estimé	96 heures	LC50	0,33 mg/l
Bis(orthophosphate) de trizinc	7779-90-0	Puce d'eau	Estimé	48 heures	EC50	0,12 mg/l
Bis(orthophosphate) de trizinc	7779-90-0	Diatomée	Estimé	72 heures	EC50	0,04 mg/l
Bis(orthophosphate) de trizinc	7779-90-0	Algues vertes	Estimé	72 heures	NOEC	0,01 mg/l
Bis(orthophosphate) de trizinc	7779-90-0	Puce d'eau	Estimé	7 jours	NOEC	0,026 mg/l
Oxirane, dérivés mono[(c12-14-alkyloxy)méthyle]	68609-97-2	Algues vertes	Expérimental	72 heures	IC50	843,75 mg/l
Oxirane, dérivés mono[(c12-14-alkyloxy)méthyle]	68609-97-2	Truite arc-en-ciel	Expérimental	96 heures	Aucune observation de toxicité à la limite	>100 mg/l

					de la solubilité dans l'eau	
Oxirane, dérivés mono[(c12-14-alkyloxy)méthyle]	68609-97-2	Puce d'eau	Expérimental	48 heures	EL50	7,2 mg/l
Oxirane, dérivés mono[(c12-14-alkyloxy)méthyle]	68609-97-2	Algues vertes	Expérimental	72 heures	NOEC	500 mg/l
Oxirane, dérivés mono[(c12-14-alkyloxy)méthyle]	68609-97-2	Moucheron	Expérimental	28 jours	NOEC	100 mg/kg (poids sec)
Oxirane, dérivés mono[(c12-14-alkyloxy)méthyle]	68609-97-2	Puce d'eau	Expérimental	21 jours	NOEL	56 mg/l
Oxirane, dérivés mono[(c12-14-alkyloxy)méthyle]	68609-97-2	Boue activée	Composant analogue	180 minutes	EC50	>100 mg/l
Oxirane, dérivés mono[(c12-14-alkyloxy)méthyle]	68609-97-2	Chou	Expérimental	21 jours	EC50	847,92 mg/kg (poids sec)
Oxirane, dérivés mono[(c12-14-alkyloxy)méthyle]	68609-97-2	Ver rouge	Expérimental	28 jours	NOEC	1 000 mg/kg (poids sec)
Oxirane, dérivés mono[(c12-14-alkyloxy)méthyle]	68609-97-2	Microbes du sol	Expérimental	28 jours	EC50	>1 000 mg/kg (poids sec)
Oxyde de zinc	1314-13-2	Boue activée	Estimé	3 heures	EC50	6,5 mg/l
Oxyde de zinc	1314-13-2	Algues vertes	Estimé	72 heures	EC50	0,052 mg/l
Oxyde de zinc	1314-13-2	Truite arc-en-ciel	Estimé	96 heures	LC50	0,21 mg/l
Oxyde de zinc	1314-13-2	Puce d'eau	Estimé	48 heures	EC50	0,07 mg/l
Oxyde de zinc	1314-13-2	Algues vertes	Estimé	72 heures	NOEC	0,006 mg/l
Oxyde de zinc	1314-13-2	Puce d'eau	Estimé	7 jours	NOEC	0,02 mg/l

12.2 Persistance et dégradabilité:

Matériel	N° CAS	Type de test	Durée	Type d'étude	Test résultat	Protocole
Copolymère du Bisphénol A et de l'oxyde de diglycidyle.	25036-25-3	Estimé Biodégradation	28 jours	Demande biologique en oxygène	5 %BOD/ThO D	OECD 301F - Manometric Respiro
Copolymère du Bisphénol A et de l'oxyde de diglycidyle.	25036-25-3	Estimé Hydrolyse		Demi-vie hydrolytique	117 heures (t 1/2)	
Oxyde de diglycidyle et d'un polymère phénol-formaldéhyde	28064-14-4	Composant analogue Biodégradation	28 jours	évolution dioxyde de carbone	16 % Evolution de CO2/Evolution de Demande biologique en oxygène théorique DBThO	OCDE 301B - Mod. CO2
Oxyde de diglycidyle et d'un polymère phénol-formaldéhyde	28064-14-4	Composant analogue Hydrolyse		Demi-vie hydrolytique (pH 7)	117 heures (t 1/2)	OCDE 111 Fonction d'hydrolyse du pH
N,N''-(4-méthyl-m-phénylène)bis[N',N'-diméthylurée]	17526-94-2	Expérimental Biodégradation intrinsèque aquatique.	28 jours	Déplétion du carbone organique	10 % de suppression de DOC (ne passe pas la fenêtre de 10 jours)	similaire à OCDE 302B
N,N''-(4-méthyl-m-phénylène)bis[N',N'-	17526-94-2	Expérimental Hydrolyse		Demi-vie hydrolytique (pH 7)	33 jours (t 1/2)	OCDE 111 Fonction d'hydrolyse du pH

diméthylurée]						
Copolymère du bisphénol A-épichlorhydrine-formaldéhyde	28906-96-9	Données non disponibles ou insuffisantes	N/A	N/A	N/A	N/A
2-(Propyloxy)éthanol	2807-30-9	Expérimental Biodégradation	20 jours	Demande biologique en oxygène	100 %BOD/Th OD	
Propan-2-ol	67-63-0	Expérimental Biodégradation	14 jours	Demande biologique en oxygène	86 %BOD/ThO D	OCDE 301C
Acide triphosphorique, sel d'aluminium (1:1)	13939-25-8	Données non disponibles ou insuffisantes	N/A	N/A	N/A	N/A
Acétone	67-64-1	Expérimental Biodégradation	28 jours	Demande biologique en oxygène	78 %BOD/ThO D	OCDE 301D
Acétone	67-64-1	Expérimental Photolyse		Demi-vie photolytique (dans l'air)	147 jours (t 1/2)	
Bis(orthophosphate) de trizinc	7779-90-0	Données non disponibles ou insuffisantes	N/A	N/A	N/A	N/A
Oxirane, dérivés mono[(c12-14-alkyloxy)méthyle]	68609-97-2	Expérimental Biodégradation	28 jours	Demande biologique en oxygène	87 %BOD/ThO D	OECD 301F - Manometric Respiro
Oxyde de zinc	1314-13-2	Données non disponibles ou insuffisantes	N/A	N/A	N/A	N/A

12.3. Potentiel de bioaccumulation:

Matériel	CAS N°	Type de test	Durée	Type d'étude	Test résultat	Protocole
Copolymère du Bisphénol A et de l'oxyde de diglycidyle.	25036-25-3	Estimé Bioconcentratie		Lod du Coefficient de partage octanol/eau	3.242	
Oxyde de diglycidyle et d'un polymère phénol-formaldéhyde	28064-14-4	Composant analogue Bioconcentratie		Lod du Coefficient de partage octanol/eau	3.6	OCDE 117 méthode HPLC log Kow
N,N"-(4-méthyl-m-phénylène)bis[N',N'-diméthylurée]	17526-94-2	Expérimental Bioconcentratie		Lod du Coefficient de partage octanol/eau	<0.23	OCDE 117 méthode HPLC log Kow
Copolymère du bisphénol A-épichlorhydrine-formaldéhyde	28906-96-9	Modelé Bioconcentratie		Facteur de bioaccumulation	5.7	Catalogic™
Copolymère du bisphénol A-épichlorhydrine-formaldéhyde	28906-96-9	Modelé Bioconcentratie		Lod du Coefficient de partage octanol/eau	≥5.7	Episuite™
2-(Propyloxy)éthanol	2807-30-9	Expérimental Bioconcentratie		Lod du Coefficient de partage octanol/eau	0.673	
Propan-2-ol	67-63-0	Expérimental Bioconcentratie		Lod du Coefficient de partage octanol/eau	0.05	
Acide triphosphorique, sel d'aluminium (1:1)	13939-25-8	Expérimental BCF - Poisson	28 jours	Facteur de bioaccumulation	≤43	OECD305-Bioconcentration
Acétone	67-64-1	Expérimental FBC - Autres		Facteur de bioaccumulation	0.65	
Acétone	67-64-1	Expérimental Bioconcentratie		Lod du Coefficient de partage octanol/eau	-0.24	
Oxirane, dérivés mono[(c12-14-alkyloxy)méthyle]	68609-97-2	Expérimental Bioconcentratie		Lod du Coefficient de partage octanol/eau	>6	OCDE 117 méthode HPLC log Kow
Oxyde de zinc	1314-13-2	Expérimental BCF - Poisson	56 jours	Facteur de bioaccumulation	≤217	OECD305-Bioconcentration

12.4. Mobilité dans le sol:

Matériel	CAS N°	Type de test	Type d'étude	Test résultat	Protocole
Oxyde de diglycidyle et d'un polymère phénol-formaldéhyde	28064-14-4	Composant analogue Mobilité dans le sol	Koc	4 460 l/kg	OCDE 121 estimation de Koc par HPLC
Copolymère du bisphénol A-épichlorhydrine-formaldéhyde	28906-96-9	Modèle Mobilité dans le sol	Koc	$\geq 3.5E+07$ l/kg	Episuite™
Acétone	67-64-1	Modèle Mobilité dans le sol	Koc	9,7 l/kg	Episuite™
Oxirane, dérivés mono[(c12-14-alkyloxy)méthyle]	68609-97-2	Expérimental Mobilité dans le sol	Koc	>426580 l/kg	OCDE 121 estimation de Koc par HPLC

12.5. Résultats de l'évaluation PBT et vPvB:

Ce produit ne contient aucune substance considérée comme PBT ou vPvB.

12.6. Propriétés de perturbation endocrinienne

Ce produit ne contient aucune substance évaluée comme un perturbateur endocrinien pour les effets sur l'environnement

12.7. Autres effets indésirables

Pas d'information disponible.

13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

13.1. Méthode de traitement des déchets:

Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale.

Incinérer les produits durcis dans une installation d'incinération de déchets autorisée. Les produits de combustion comprendront l'acide halogénique (HCl / HF / HBr). L'installation doit être capable de traiter les matériaux halogénés. Comme une alternative de disposition, utiliser une installation autorisée acceptable à éliminer les déchets. Les conteneurs vides et utilisés pour le transport et la manutention des produits chimiques dangereux (substances chimiques / mélanges / préparations classées comme dangereuses conformément à la réglementation applicable) doivent être considérés, stockés, traités et éliminés comme des déchets dangereux à moins d'indication définie par la réglementation des déchets applicables. Consulter les autorités de régulation respectives afin de déterminer les traitements disponibles et les installations d'élimination.

Le code déchets est basé sur l'application du produit par le client. Puisque cet aspect est hors de contrôle 3M, aucun code déchets pour les produits après utilisation ne sera fourni. Merci de vous référer au Code Déchets Européen (EWC-2000/532/CE et ses amendements) pour attribuer le code déchets correct à votre propre résidu. Assurez-vous d'être en conformité avec les réglementations nationales et/ou locales applicables et utilisez toujours un opérateur de traitement des déchets agréé.

Code déchets EU (produit tel que vendu)

- 08 04 09* Déchets de colles et mastics contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses.
- 20 01 27* Peintures, encres, colles et résines contenant des substances dangereuses.

La collecte des déchets doit être assurée par une entreprise agréée pour les déchets spéciaux, à l'occasion de quoi le code de déchet doit être mentionné. Vous trouverez une liste des entreprises correspondantes sous www.veva-online.ch.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

	Transport routier (ADR)	Transport aérien (IATA)	Transport maritime (IMDG)
14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification	UN3082	UN3082	UN3082
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	SUBSTANCE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.(BISPHENOL A DIGLYCIDYL ETHER- BISPHENOL A COPOLYMER; PHOSPHATE DE ZINC)	SUBSTANCE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.(BISPHENOL A DIGLYCIDYL ETHER- BISPHENOL A COPOLYMER; PHOSPHATE DE ZINC)	SUBSTANCE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.(BISPHENOL A DIGLYCIDYL ETHER- BISPHENOL A COPOLYMER; PHOSPHATE DE ZINC)
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	9	9	9
14.4 Groupe d'emballage	III	III	III
14.5 Dangers pour l'environnement	Dangereux pour l'environnement	Ne s'applique pas.	Polluant marin
14.6 Précautions spéciales pour l'utilisateur	Veuillez-vous référer aux autres sections de la FDS pour plus d'informations	Veuillez-vous référer aux autres sections de la FDS pour plus d'informations	Veuillez-vous référer aux autres sections de la FDS pour plus d'informations
14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.
Température de régulation	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.
Température critique	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.
Code de classification ADR	M6	Non applicable.	Non applicable.
Code de ségrégation IMDG	Non applicable.	Non applicable.	Aucun

Veuillez prendre contact à l'adresse ou le numéro de téléphone figurant sur la première page de la FDS pour plus d'informations sur le transport / expédition du produit par voie ferroviaire (RID) ou par voies de navigation intérieure (ADN).

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

15.1. Législations spécifiques relatives à la sécurité, santé et réglementations environnementales de la substance ou du mélange

Ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs (OLT 5, RS 822.115): les jeunes jusqu'à l'âge de 18 ans révolus peuvent

entrer en contact avec cette préparation ou y être exposés dans le cadre de leur travail uniquement si l'Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie (OFFT) ou le Secrétariat d'État à l'économie (SECO) a approuvé une exception.

Ordonnance sur la protection de la maternité (RS 822.111.52): les femmes enceintes et les mères qui allaitent peuvent entrer en contact avec cette préparation ou y être exposées dans le cadre de leur travail uniquement s'il est constaté à partir d'une évaluation du risque effectuée par un expert que l'exposition ne peut provoquer aucun dommage à la mère et à l'enfant dans le contexte des activités et des mesures de protection prises.

Statut des inventaires

Contacter le fournisseur pour plus d'informations. Les composants de ce produit sont conformes aux exigences de notification chimique de TSCA. Tous les composants requis de ce produit sont répertoriés dans la partie active de l'inventaire TSCA.

DIRECTIVE 2012/18/UE

Catégories de danger Seveso, annexe 1, partie 1

Catégorie de Dangers	Quantité admissible (tonnes) pour l'application de	
	Exigences de niveau inférieur	Exigences de niveau supérieur
E2 Dangereux pour le milieu aquatique	200	500

Substances dangereuses désignées Seveso, Annexe 1, Partie 2

Aucun

Règlement (EU) No 649/2012

Aucun produit chimique répertorié

COV-Ordonnance: Soumis à taxe: 7.5%

16. AUTRES INFORMATIONS

Liste des codes des mentions de dangers H

EUH066	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H312	Nocif par contact cutané.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H360F	Peut nuire à la fertilité.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Raison de la révision:

CLP: Tableau ingrédient - L'information a été modifiée.

Section 3 : Composition / Information des ingrédients - L'information a été modifiée.

Section 7: Conditions de stockage en toute sécurité - L'information a été modifiée.

Valeurs limites de moyenne d'exposition : Valeurs limites de moyenne d'exposition : Valeurs limites de moyenne d'exposition :
- L'information a été modifiée.

Section 08 : Protection individuelle - Déclaration relative au tablier - L'information a été ajoutée.
 Section 8: Protection personnelle - La peau/ Le corp humain (Information) - L'information a été supprimée.
 Section 8: Protection de la peau - vêtements de protection (information) - L'information a été supprimée.
 Section 11: Toxicité aigüe (Tableau) - L'information a été modifiée.
 Section 11: Tableau cancérogénicité - L'information a été modifiée.
 Section 11: Tableau mutagénicité - L'information a été modifiée.
 Section 11: Tableau Toxicité pour la reproduction - L'information a été modifiée.
 Section 11: Tableau Sensibilisation des voies respiratoires - L'information a été modifiée.
 Section 11: Tableau Lésions oculaires graves/ irritant - L'information a été modifiée.
 Section 11: Tableau Corrosion cutanée / irritation - L'information a été modifiée.
 Section 11: Tableau Sensibilisation de la peau - L'information a été modifiée.
 Section 11: Tableau Organes Cibles - exposition répétée - L'information a été modifiée.
 Section 12 : Informations écologiques - L'information a été modifiée.
 Section 12: Mobilité dans le sol - L'information a été modifiée.
 12.3 Persistance et dégradation - L'information a été modifiée.
 12.4 Potentiel de bioaccumulation - L'information a été modifiée.
 Section 13: 13.1 Elimination des déchets - L'information a été modifiée.

Annexe

Titre	
Identification de la substance	Acétone; EC No. 200-662-2; Numéro CAS 67-64-1;
Nom du scénario d'exposition	Formulation
étape du cycle de vie	Utiliser dans des sites industriels
activités participatives	PROC 08a -Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées PROC 08b -Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement ou déchargement) dans des installations spécialisées PROC 09 -Transfert de substance ou mélange dans de petits contenants (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage) ERC 02 -Formulation dans un mélange
Processus, les tâches et les activités couvertes	Transfert de substances/mélanges dans de petits récipients tels que tubes, bouteilles ou petits contenants. Transferts avec contrôles, y compris chargement , remplissage, déversement , ensachage . Transferts sans contrôles, y compris chargement , remplissage, déversement , ensachage.
21 Conditions opérationnelles et des mesures de gestion des risques	
Conditions d'exploitation	État physique: Liquide Conditions générales d'exploitation Durée d'utilisation: 8 heures / jour; Jours d'émission par an: <= 360 jours par an;
Mesures de la gestion du risque	Dans les conditions de mise en oeuvre décrites ci-dessus les mesures de la gestion du risque suivantes s'appliquent : Mesures de la gestion du risque Santé humaine Lunettes - résistant aux produits chimiques; Fournir un bon niveau de ventilation générale (changements d'air pas moins de 3 à 5 par heure); Porter des gants résistants chimiquement (testés selon la EN374) et suivre une formation de base pour les employés. Reportez-vous à la section 8 de la fiche de données de sécurité pour la nature de gants spécifiques.; Environnemental Non nécessaire;

Mesures de gestion des déchets	Pas de mesure spécifique à l'utilisation pour la gestion des déchets. Se référer à la section 13 de cette FDS.
3. Prévission de l'exposition	
Prévission de l'exposition	Les expositions humaines ne devraient pas dépasser les DNELs, quand les mesures de gestion du risque identifié sont mises en place. Les expositions de l'environnement ne doivent pas dépasser les PNECs quand les mesures de gestion du risque identifié sont mises en place.

Titre	
Identification de la substance	Propan-2-ol; EC No. 200-661-7; Numéro CAS 67-63-0;
Nom du scénario d'exposition	Formulation
étape du cycle de vie	Utiliser dans des sites industriels
activités participatives	PROC 02 -Production ou raffinerie des produits chimiques en processus fermés continus avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes PROC 08a -Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées PROC 08b -Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement ou déchargement) dans des installations spécialisées PROC 09 -Transfert de substance ou mélange dans de petits contenants (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage) ERC 02 -Formulation dans un mélange
Processus, les tâches et les activités couvertes	Echantillon fermé Transfert de substance / mélange avec des contrôles d'ingénierie dédiés. Transfert de substances/mélanges dans de petits récipients tels que tubes, bouteilles ou petits contenants. Transferts sans contrôles, y compris chargement , remplissage, déversement , ensachage.

21 Conditions opérationnelles et des mesures de gestion des risques	
Conditions d'exploitation	État physique: Liquide Conditions générales d'exploitation Durée d'utilisation: 8 heures / jour; Utilisation en intérieur; Température de traitement: <= 40 Degré Celsius;
Mesures de la gestion du risque	Dans les conditions de mise en oeuvre décrites ci-dessus les mesures de la gestion du risque suivantes s'appliquent : Mesures de la gestion du risque Santé humaine Ventilation extractive locale; Gants de protection - résistants aux produits chimiques. Reportez-vous à la section 8 de la fiche de données de sécurité pour la nature de gants spécifiques.; Environnemental Non nécessaire;
Mesures de gestion des déchets	Pas de mesure spécifique à l'utilisation pour la gestion des déchets. Se référer à la section 13 de cette FDS.
3. Prévission de l'exposition	
Prévission de l'exposition	Les expositions humaines ne devraient pas dépasser les DNELs, quand les mesures de gestion du risque identifié sont mises en place. Les expositions de l'environnement ne doivent pas dépasser les PNECs quand les mesures de gestion du risque identifié sont mises en place.

Titre	
Identification de la substance	Acétone; EC No. 200-662-2; Numéro CAS 67-64-1;

Nom du scénario d'exposition	Utilisation industrielle d'adhésifs et de mastics
étape du cycle de vie	Utiliser dans des sites industriels
activités participatives	PROC 07 -Pulvérisation dans des installations industrielles ERC 04 -Utilisation d'un adjuvant de fabrication non réactif sur le site industriel (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article)
Processus, les tâches et les activités couvertes	Pulvérisation de substances/mélanges.
21 Conditions opérationnelles et des mesures de gestion des risques	
Conditions d'exploitation	État physique: Liquide Conditions générales d'exploitation Durée d'utilisation: 8 heures / jour; Jours d'émission par an: <= 360 jours par an;
Mesures de la gestion du risque	Dans les conditions de mise en oeuvre décrites ci-dessus les mesures de la gestion du risque suivantes s'appliquent : Mesures de la gestion du risque Santé humaine Lunettes - résistant aux produits chimiques; Fournir un bon niveau de ventilation générale (changements d'air pas moins de 3 à 5 par heure); Porter des gants résistants chimiquement (testés selon la EN374) et suivre une formation de base pour les employés. Reportez-vous à la section 8 de la fiche de données de sécurité pour la nature de gants spécifiques.; Environnemental Non nécessaire; ; Les mesures suivantes de la gestion du risque liées à la tâche s'appliquent en plus à celles listées ci-dessus: Tâche : PROC07; Santé humaine; Ventilation extractive locale;
Mesures de gestion des déchets	Pas de mesure spécifique à l'utilisation pour la gestion des déchets. Se référer à la section 13 de cette FDS.
3. Prévission de l'exposition	
Prévission de l'exposition	Les expositions humaines ne devraient pas dépasser les DNELs, quand les mesures de gestion du risque identifié sont mises en place. Les expositions de l'environnement ne doivent pas dépasser les PNECs quand les mesures de gestion du risque identifié sont mises en place.

Titre	
Identification de la substance	Propan-2-ol; EC No. 200-661-7; Numéro CAS 67-63-0;
Nom du scénario d'exposition	Utilisation industrielle d'adhésifs et de mastics
étape du cycle de vie	Utiliser dans des sites industriels
activités participatives	PROC 07 -Pulvérisation dans des installations industrielles PROC 08a -Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées PROC 08b -Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement ou déchargement) dans des installations spécialisées PROC 10 -Application au rouleau ou au pinceau PROC 13 -Traitement d'articles par trempage et versage ERC 04 -Utilisation d'un adjuvant de fabrication non réactif sur le site industriel (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article)
Processus, les tâches et les activités couvertes	Application of product with a roller or brush. Pulvérisation de substances/mélanges. Transferts avec contrôles, y compris chargement , remplissage, déversement , ensachage .
21 Conditions opérationnelles et des mesures de gestion des risques	
Conditions d'exploitation	État physique: Liquide

	Conditions générales d'exploitation Durée d'utilisation: 8 heures / jour; Tâche : Pulvérisation intérieure; A l'intérieur avec une ventilation générale renforcée; A l'intérieur avec une bonne ventilation générale;
Mesures de la gestion du risque	Dans les conditions de mise en oeuvre décrites ci-dessus les mesures de la gestion du risque suivantes s'appliquent : Mesures de la gestion du risque Santé humaine Non nécessaire; Environnemental Non nécessaire; ; Les mesures suivantes de la gestion du risque liées à la tâche s'appliquent en plus à celles listées ci-dessus: Tâche : PROC07; Santé humaine; Cabine flux laminaire;
Mesures de gestion des déchets	Pas de mesure spécifique à l'utilisation pour la gestion des déchets. Se référer à la section 13 de cette FDS.
3. Prévion de l'exposition	
Prévion de l'exposition	Les expositions humaines ne devraient pas dépasser les DNELs, quand les mesures de gestion du risque identifi�� sont mises en place. Les expositions de l'environnement ne doivent pas dépasser les PNECs quand les mesures de gestion du risque identifi�� sont mises en place.

Titre	
Identification de la substance	Ac��tone; EC No. 200-662-2; Num��ro CAS 67-64-1;
Nom du sc��nario d'exposition	Utilisation industrielle des rev��tements
��tape du cycle de vie	Utiliser dans des sites industriels
activit��s participatives	PROC 08a -Transfert d'une substance ou d'un m��lange (chargement et d��chargement) dans des installations non sp��cialis��es PROC 08b -Transfert d'une substance ou d'un m��lange (chargement ou d��chargement) dans des installations sp��cialis��es PROC 10 -Application au rouleau ou au pinceau ERC 04 -Utilisation d'un adjuvant de fabrication non r��actif sur le site industriel (aucune inclusion dans ou �� la surface de l'article)
Processus, les t��ches et les activit��s couvertes	Application of product with a roller or brush. Transferts avec contr��les, y compris chargement , remplissage, d��versement , ensachage . Transferts sans contr��les, y compris chargement , remplissage, d��versement , ensachage.
21 Conditions op��rationnelles et des mesures de gestion des risques	
Conditions d'exploitation	��tat physique: Liquide Conditions g��n��rales d'exploitation Dur��e d'utilisation: 8 heures / jour; Jours d'��mission par an: <= 360 jours par an;
Mesures de la gestion du risque	Dans les conditions de mise en oeuvre d��crites ci-dessus les mesures de la gestion du risque suivantes s'appliquent : Mesures de la gestion du risque Sant�� humaine Lunettes - r��sistant aux produits chimiques; Fournir un bon niveau de ventilation g��n��rale (changements d'air pas moins de 3 �� 5 par heure); Porter des gants r��sistants chimiquement (test��s selon la EN374) et suivre une formation de base pour les employ��s. Reportez-vous �� la section 8 de la fiche de donn��es de s��curit�� pour la nature de gants sp��cifiques.;

	Environnemental Non nécessaire;
Mesures de gestion des déchets	Pas de mesure spécifique à l'utilisation pour la gestion des déchets. Se référer à la section 13 de cette FDS.
3. Prévission de l'exposition	
Prévission de l'exposition	Les expositions humaines ne devraient pas dépasser les DNELs, quand les mesures de gestion du risque identifiées sont mises en place. Les expositions de l'environnement ne doivent pas dépasser les PNECs quand les mesures de gestion du risque identifiées sont mises en place.

Titre	
Identification de la substance	Acétone; EC No. 200-662-2; Numéro CAS 67-64-1; Propan-2-ol; EC No. 200-661-7; Numéro CAS 67-63-0;
Nom du scénario d'exposition	Utilisation industrielle des revêtements
étape du cycle de vie	Utiliser dans des sites industriels
activités participatives	PROC 07 -Pulvérisation dans des installations industrielles PROC 08a -Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées PROC 08b -Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement ou déchargement) dans des installations spécialisées PROC 10 -Application au rouleau ou au pinceau ERC 04 -Utilisation d'un adjuvant de fabrication non réactif sur le site industriel (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article)
Processus, les tâches et les activités couvertes	Application of product with a roller or brush. Pulvérisation de substances/mélanges. Transferts avec contrôles, y compris chargement , remplissage, déversement , ensachage . Transferts sans contrôles, y compris chargement , remplissage, déversement , ensachage.
21 Conditions opérationnelles et des mesures de gestion des risques	
Conditions d'exploitation	État physique: Liquide Conditions générales d'exploitation Durée d'utilisation: 8 heures / jour; Tâche : Pulvérisation intérieure; A l'intérieur avec une ventilation générale renforcée; A l'intérieur avec une bonne ventilation générale;
Mesures de la gestion du risque	Dans les conditions de mise en oeuvre décrites ci-dessus les mesures de la gestion du risque suivantes s'appliquent : Mesures de la gestion du risque Santé humaine Non nécessaire; Environnemental Non nécessaire; ; Les mesures suivantes de la gestion du risque liées à la tâche s'appliquent en plus à celles listées ci-dessus: Tâche : PROC07; Santé humaine; Cabine flux laminaire;
Mesures de gestion des déchets	Pas de mesure spécifique à l'utilisation pour la gestion des déchets. Se référer à la section 13 de cette FDS.
3. Prévission de l'exposition	
Prévission de l'exposition	Les expositions humaines ne devraient pas dépasser les DNELs, quand les mesures de gestion du risque identifiées sont mises en place. Les expositions de l'environnement ne doivent pas dépasser les PNECs quand les mesures de gestion

	du risque identifié sont mises en place.
--	--

Les renseignements contenus dans cette fiche de données de sécurité sont basés sur l'état actuel de nos connaissances relatives au produit concerné , à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementaires applicables à son activité. Nous ne sommes pas responsables pour quelconque dommage (matériel et immatériel aussi bien que direct et indirect) qui est la conséquence d'un usage qui n'est pas en accord avec les notices d'utilisation et les recommandations qui se trouvent dans la fiche de données de sécurité. De plus, cette FDS est fournie pour transmettre des informations sur la santé et sécurité. Si vous êtes l'importateur officiel de ce produit dans l'Union Européenne, vous êtes responsables de toutes les exigences réglementaires, y compris, sans toutefois vous y limiter, en ce qui concerne les enregistrements/notifications des produits, le suivi des volume des substances et l'enregistrement éventuel de substance.

3M Suisse: Les fiche de données de sécurité sont disponibles sur www.3m.com/ch